



DECLARATION DE LA DELEGATION BURUNDAISE A L'ISSUE DE LA 30ème SESSION DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE (Bruxelles 09 décembre 2015)

1. A l'occasion de la 30ème Session de l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-UE, une résolution sur le Burundi est votée. Cette résolution est le fruit d'une négociation âpre et longue entre le Groupe des Parlementaires de l'Union Européenne et le Groupe des Parlementaires ACP, à partir d'une proposition initiée et déposée par la partie européenne.
2. La délégation parlementaire du Burundi remercie très sincèrement toutes les délégations parlementaires ACP pour la compréhension objective de la situation qui prévaut au Burundi et pour le soutien précieux apporté à la délégation burundaise tout au long des débats en commissions, en plénière et lors des négociations menées pendant les réunions de conciliation.
3. A l'endroit des parlementaires européens, la délégation burundaise fait remarquer que quiconque veut aider le Burundi à renforcer la paix et la sécurité ne devrait pas raisonnablement envoyer des messages forts seulement au Gouvernement, mais aussi aux auteurs des actes répréhensibles de violences perpétrés essentiellement dans quelques quartiers de Bujumbura ainsi qu'aux auteurs du putsch manqué du 13 mai 2015. C'est à ce prix que les positions prises gagneront en termes de crédibilité.
4. La délégation parlementaire du Burundi demande aux Gouvernements des Etats ACP et à ceux de l'Union Européenne d'appuyer le Burundi dans ses efforts de renforcement de la paix et de la sécurité, de consolidation de la démocratie, de lutte contre la pauvreté et de développement socioéconomique du pays.
5. Enfin, la délégation parlementaire du Burundi invite les parlementaires ACP et les parlementaires de l'Union Européenne à envoyer des délégations parlementaires au Burundi pour une mission d'information (fact-finding mission), afin de se rendre compte sur le terrain de la situation réelle qui prévaut dans le pays.

Fait à Bruxelles, le 09 décembre 2015.